



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR DIVERS PROJETS DE  
RÈGLEMENTS MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS QUE le conseil a adopté, lors de la séance du 9 octobre 2018, les projets de règlements ci-dessous mentionnés et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 à 16 heures, à la salle du conseil, située au 1145, rue de Saint-Jovite.

Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués de même que les conséquences de leur adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

(2018)-101-20

Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 afin d'intégrer un nouveau règlement

Ce projet de règlement vise à :

- intégrer le nouveau règlement sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes;
- indiquer que la zone inondable du ruisseau Clair ne pourra pas être soumise à une procédure de dérogation de la MRC des Laurentides pour les zones d'inondation à risque élevé.

*Aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.*

(2018)-102-50

Règlement modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone inondable du ruisseau Clair

Ce projet de règlement vise à indiquer que la zone inondable du ruisseau Clair ne pourra pas être soumise à une procédure de dérogation de la MRC des Laurentides pour les zones d'inondation à risque élevé.

Ces dispositions visent les zones qui touchent à la plaine inondable du ruisseau Clair, soit les zones : CV-324, CV-332, CV-338, CV-338-1, CV-416, CV-418, CV-427, CV-428, CV-429, CV-430, CA-431, RF-432, CA-461, CA-464, CA-466, CA-467, CA-467-1, CA-468, CA-469, CA-470, IN-417-1, TV-716, TV-717, VR-1007, VR-1009, VR-1010 et CO-1042. Un croquis illustrant cette partie du territoire peut être consulté au Service de l'urbanisme.

*Aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.*

(2018)-121-1

Règlement modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (2010)-121 afin d'intégrer un nouveau règlement

Ce projet de règlement vise à soumettre, au comité consultatif d'urbanisme, les demandes relatives au nouveau règlement sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes.

*Aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.*

(2018)-164

Règlement sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes

Ce projet de règlement vise à soumettre les demandes de permis ou certificats d'autorisation pour les constructions, bâtiments et ouvrages situés dans la zone inondable à risque élevé du ruisseau Clair au comité consultatif d'urbanisme et au conseil suivant la production d'une expertise hydrologique et hydraulique indiquant notamment les impacts et les mesures compensatoires proposées.

*Aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.*

Une copie des projets de règlements peut être consultée du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30 au Service de l'urbanisme situé au 1145, rue de Saint-Jovite, à Mont-Tremblant.

Donné à Mont-Tremblant, ce 17 octobre 2018.

Marie Lanthier, greffière